

## **Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 17 mars 2025 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 5375, rue Bériault, une véranda comportant une marge latérale minimale de 1,05 mètre au lieu de 1,5 mètre.
2. Permettre au 3060, boul. Mountainview :
  - une marge latérale 2 minimale de 3 mètres au lieu de 4,5 mètres;
  - deux arbres le long du sentier piétonnier au lieu de quatre, conditionnellement à ce que deux autres arbres soient plantés ailleurs sur le terrain, le tout en conservant un dégagement suffisant pour d'éventuelles constructions accessoires .

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 28 février 2025.

Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert